



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Programmes

Question écrite n° 37365

Texte de la question

M Serge Charles appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'absence de dispositions propres à assurer, pour les personnes atteintes de déficience auditive, le suivi des émissions télévisées organisées dans le cadre des campagnes électorales officielles. Il lui demande en conséquence s'il serait possible d'envisager, dans de tels cas, l'intervention d'un interprète ou la mise en œuvre de tout autre moyen qui rende possible, pour cette catégorie d'électeurs, l'accès à l'information dont tout citoyen doit pouvoir bénéficier.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37365

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 850